

2021_CT2_101

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Candidature à l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Aménagement d'un Transport à Haut Niveau de Service entre la gare de Vitrolles Aéroport Marseille Provence et l'Aéroport Marseille Provence de type transport par câble "

Le 8 Avril 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe sportif Raymond Martin à Cabriès, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 Avril 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOULAN Michel donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – FILIPPI Claude donne pouvoir à MARTIN Régis – GARCIN Eric donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MARTIN Régis – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Michel AMIEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 8 Avril 2021

03_1_07

■ **Candidature à l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Aménagement d'un Transport à Haut Niveau de Service entre la gare de Vitrolles Aéroport Marseille Provence et l'Aéroport Marseille Provence de type transport par câble "**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 15 Avril 2021

16

MOB 016-15/04/21 BM

■ Candidature à l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Aménagement d'un Transport à Haut Niveau de Service entre la gare de Vitrolles Aéroport Marseille Provence et l'Aéroport Marseille Provence de type transport par câble "

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans cet objectif, il est proposé la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 par l'Etat. Cet appel à projets s'inscrit dans la poursuite du soutien de l'Etat en faveur des transports du quotidien prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Il vise ainsi à promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre ainsi que de pôles d'échanges multimodaux.

Le projet de Transport à Haut Niveau de Service entre la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) et l'Aéroport Marseille Provence (AMP) répond aux objectifs et critères d'éligibilité de l'appel à projets sus-mentionné.

Compte tenu des enjeux économiques du secteur aéroportuaire, de la complexité de la desserte de ce bassin et des nombreux projets de développement économique en cours ou à l'étude, il y a lieu de créer les conditions nécessaires à l'amélioration de la desserte de ce secteur dans sa globalité, en

développant largement le report modal vers les transports en commun, en particulier ferroviaire eu égard à la localisation de la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP).

Le transport ferroviaire propose une offre de bonne qualité à l'échelle des déplacements métropolitains depuis les corridors marseillais et salonnais, mais aussi à l'échelle régionale, depuis Avignon, Arles et Montpellier, pour les besoins de l'Aéroport. Pour autant, la qualité de cette offre de service est mise à mal par une accessibilité à la gare plus qu'insuffisante.

L'enjeu de desserte du secteur repose ainsi prioritairement sur la gare Ferroviaire Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) et passe par l'amélioration de son accessibilité, autant vers le secteur des Estroublans et le centre-ville de Vitrolles, séparés de celle-ci par une falaise de 35 mètres de dénivelé, que vers l'Aéroport et Airbus Helicopters, en l'absence de liaison routière directe avec la gare.

Jusqu'à fin novembre 2020, la desserte entre la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) et l'aéroport était assurée par ce dernier, avec un service gratuit de navettes aux 12 minutes. Parallèlement, Airbus Helicopters organisait le transfert de ses salariés par un service de cars à une fréquence de 6 minutes en Heure de Pointe. Chacun était intéressé pour substituer ces services privés par un service public de voyageurs, dont l'intérêt est avéré, au-delà de la desserte de ces deux établissements.

La crise sanitaire a ainsi accéléré ce transfert et, depuis le 1er décembre 2020, une ligne publique de transport par car a été mise en place pour desservir l'aéroport ainsi qu'Airbus Helicopters. Cette ligne reste cependant peu performante en terme de temps de parcours et de fiabilité car soumise aux aléas du trafic, et sous capacitaire en terme de places offertes, dans la perspective du retour à une situation économique d'avant-crise.

Le projet consiste donc en la réalisation de ce transport public en site propre et à Haut Niveau de Service, avec une liaison par câble, entre la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP), Airbus Helicopters et l'Aéroport Marseille Provence.

Après analyse et étude visant à définir le mode de transport collectif en site propre le mieux adapté, il s'avère qu'une liaison par câble satisfait aux exigences du niveau d'offre attendu, de régularité, de fiabilité et répond aux contraintes du site en terme de topographie.

- Le projet consiste à installer 3 stations sur un parcours d'1 kilomètre entre la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP), Airbus Helicopters et l'Aéroport jusqu'au terminal T1. Ce projet comprend trois cabines en ligne, en capacité de transporter jusqu'à 1200 personnes en heure de pointe du matin (1050 personnes avec bagages). Il est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), quai à quai avec les trains express régionaux en arrivée sur Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) et connecté au T1 devant le nouvel-aérogare de l'Aéroport actuellement en projet. Le trajet est réalisé en 6 minutes et présente l'avantage de ne pas obérer d'éventuels projets routiers nécessaires à l'aménagement de nouvelles zones économiques ;
- Parallèlement, d'autres projets doivent être réalisés :
 - une étude cofinancée par la Région, la Métropole et la Commune de Vitrolles a été réalisée en 2018 pour assurer la connexion entre le haut et le bas de la Cuesta, afin de relier le futur Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Cap Horizon à la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP). Cette connexion vient conforter l'accessibilité des Vitrollais au bassin d'emploi des Estroublans, d'Airbus Helicopters et de l'Aéroport. Une liaison mécanique assurera cette fonction, en intermodalité directe avec la liaison par câble jusqu'à l'aéroport ;

- o une restructuration des infrastructures du réseau viaire dans le périmètre aéroportuaire avec l'objectif d'assurer une meilleure liaison entre l'Aéroport, Airbus Helicopters et la gare de Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP), d'améliorer la lisibilité et fluidité des circulations et déplacements, d'optimiser les emprises occupées par les voiries et d'assurer la sécurité du secteur en cas d'évacuation d'établissements.

Le coût d'exploitation de cette liaison par câble est évalué à 1 274 000 euros par an.

L'étude de faisabilité pour la partie transport collectif en site propre a été réalisée.

Cette opération de Transport à Haut Niveau de Service entre la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) et l'Aéroport Marseille Provence respectera le calendrier prévisionnel suivant:

- Engagement des études opérationnelles en 2022
- Démarrage prévisionnel des travaux : 2024
- Mise en service : 2026

La présente délibération vise désormais à approuver la demande de subvention auprès de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût global prévisionnel en investissement de cette opération est estimé à 31 000 000 euros HT. Le montant subventionnable de cette opération, sur lequel est appelée cette subvention de l'Etat au titre de l'appel à projets Grenelle 4, est estimé à 25 599 000 euros hors taxe correspondant au volet travaux du projet (hors études).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se décompose ainsi :

	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Etat « AAP Grenelle 4 »	15 %	3 839 850,00 euros
Fonds européens	65 %	16 639 350,00 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	5 119 800,00 euros
TOTAL	100 %	25 599 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Candidature à l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Aménagement d'un Transport à Haut Niveau de Service entre la gare de Vitrolles Aéroport Marseille Provence et l'Aéroport Marseille Provence de type transport par câble ".
- Que le projet s'inscrit dans l'esprit et le cahier des charges de l'appel à projets de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à projets de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès l'Etat ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget Annexe Transports 2022 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Code opération 2019003300.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le budget Annexe Transports 2022 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1311 - Sous politique C210.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU
DE LA METROPOLE**

**CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS « TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITE
PROPRE ET PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX » LANCÉ PAR L'ÉTAT -
DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RELATIVE À L'OPÉRATION "
AMÉNAGEMENT D'UN TRANSPORT À HAUT NIVEAU DE SERVICE ENTRE LA
GARE DE VITROLLES AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE ET L'AÉROPORT
MARSEILLE PROVENCE DE TYPE TRANSPORT PAR CÂBLE "**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est candidate dans le cadre de l'appel à projet « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 par l'Etat. Le projet de Transport à Haut Niveau de Service entre la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) et l'Aéroport Marseille Provence (AMP) répond aux objectifs et critères d'éligibilité de l'appel à projets sus-mentionné.

Compte tenu des enjeux économiques du secteur aéroportuaire, de la complexité de la desserte de ce bassin et des nombreux projets de développement économique en cours ou à l'étude, il y a lieu de créer les conditions nécessaires à l'amélioration de la desserte de ce secteur dans sa globalité, en développant largement le report modal vers les transports en commun, en particulier ferroviaire eu égard à la localisation de la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP).

Le projet consiste donc en la réalisation de ce transport public en site propre et à Haut Niveau de Service, avec une liaison par câble, entre la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP), Airbus Helicopters et l'Aéroport Marseille Provence. Après analyse et étude visant à définir le mode de transport collectif en site propre le mieux adapté, il s'avère qu'une liaison par câble satisfait aux exigences du niveau d'offre attendu, de régularité, de fiabilité et répond aux contraintes du site en terme de topographie.

Calendrier prévisionnel :

- Engagement des études opérationnelles en 2022
- Démarrage prévisionnel des travaux : 2024
- Mise en service : 2026

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se décompose ainsi :

	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Etat « AAP Grenelle 4 »	15 %	3 839 850,00 euros
Fonds européens	65 %	16 639 350,00 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	5 119 800,00 euros
TOTAL	100 %	25 599 000,00 euros

MOBILITE

ACCESSIBILITE AU SECTEUR AEROPORTUAIRE

Transport à Haut Niveau de Service entre la gare VAMP et l'Aéroport

Contexte / Présentation

Compte tenu des enjeux économiques du secteur aéroportuaire, de la complexité de la desserte de ce bassin et des nombreux projets de développement économique en cours ou à l'étude, il y a lieu de créer les conditions nécessaires à l'amélioration de la desserte de ce secteur dans sa globalité, en développant largement le report modal vers les Transports en Commun ferroviaires et routiers.

Le transport ferroviaire propose une offre de bonne qualité à l'échelle des déplacements métropolitains depuis les corridors marseillais et salonnais, mais aussi à l'échelle régionale, depuis Avignon, Arles et Montpellier, pour les besoins de l'Aéroport.

Pour autant, la qualité de cette offre de service est mise à mal par une accessibilité à la gare plus qu'insuffisante.

L'enjeu de desserte du secteur repose ainsi prioritairement sur la gare Ferroviaire Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) et passe par l'amélioration de son accessibilité, autant vers le secteur des Estroublans et le centre-ville de Vitrolles, séparés de celle-ci par une falaise de 35 m de dénivellée, que vers l'Aéroport et Airbus Helicopters, en l'absence de liaison routière directe avec la gare.

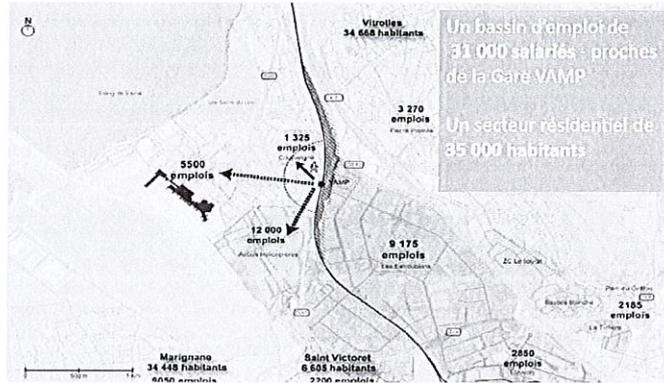
Jusqu'à fin novembre 2020, la desserte entre la gare VAMP et l'aéroport était assurée par ce dernier, avec un service gratuit de navettes aux 12 mn. Parallèlement, Airbus Helicopters organisait le transfert de ses salariés par un service de cars à une fréquence de 6 mn en Heure de Pointe.

Chacun était intéressé pour substituer ces services privés par un service public de voyageurs, dont l'intérêt est avéré, au-delà de la desserte de ces deux établissements.

La crise sanitaire a ainsi accéléré ce transfert et depuis le 1^{er} décembre 2020, une ligne publique de transport par car a été mise en place pour desservir l'aéroport ainsi qu'Airbus Helicopters. Cette ligne reste cependant peu performante en terme de temps de parcours car soumise aux aléas du trafic, et sous capacitaire dans la perspective du retour à une situation économique d'avant-crise.

Il convient donc :

- D'envisager la création d'un Transport en Commun en site propre à Haut Niveau de Service entre la Gare VAMP et l'Aéroport.
- Mais aussi de restructurer les aménagements routiers existants pour répondre aux besoins nouveaux sur ce secteur, en particulier au développement des 10 ha de foncier appartenant à l'Aéroport ainsi qu'au développement de la ZAC de Cap Horizon. Ces enjeux économiques justifient d'une recomposition des infrastructures viaries pour faciliter les échanges, fluidifier le trafic, simplifier la compréhension et la lisibilité de ces infrastructures, aménager des itinéraires sécurisés pour les modes actifs.



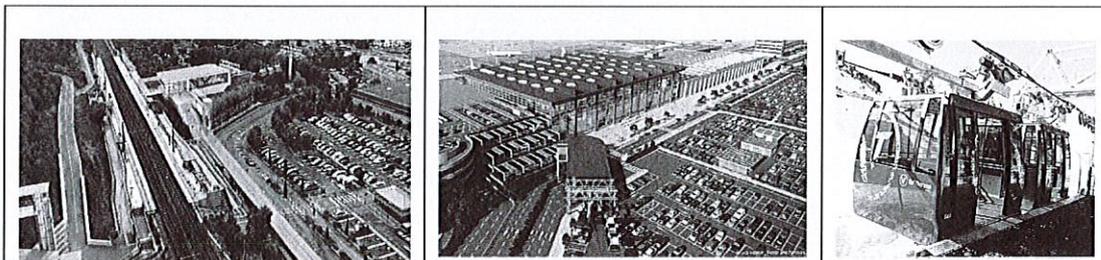
Objectifs du projet

Le projet consiste d'une part:

- A réaliser un Transport public en site propre et à Haut Niveau de Service, entre la gare VAMP (Vitrolles Aéroport Marseille Provence), Airbus Helicopters et l'Aéroport Marseille Provence. Après analyse et étude visant à définir le mode de TCSP le mieux adapté, il s'avère qu'une **liaison par câble** satisfait aux exigences du niveau d'offre attendu, de régularité, de fiabilité et répond aux contraintes du site en terme de topographie.



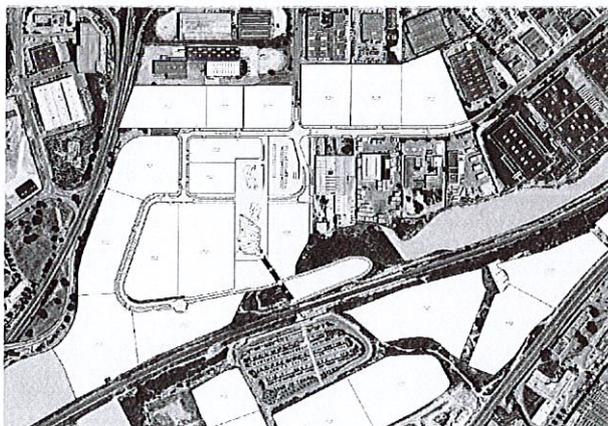
Le projet consiste à installer 3 stations sur un parcours d'1 km entre la gare VAMP; Airbus Helicopters et l'Aéroport jusqu'au terminal T1. Ce projet comprend trois cabines en ligne, en capacité de transporter jusqu'à 120 personnes en heure de pointe du matin (105 personnes avec bagages). Il est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), quai à quai avec les TER en arrivée sur VAMP, et connecté au T1 devant le nouvel-aérogare de l'Aéroport actuellement en projet. Le trajet est réalisé en 6 mn et présente l'avantage de ne pas obérer d'éventuels projets routiers nécessaires à l'aménagement de nouvelles zones économiques.



Parallèlement, une étude cofinancée par la Région, la Métropole et la Commune de Vitrolles a été réalisée en 2018 pour assurer la connexion entre le haut et le bas de la Cuesta, afin de relier le futur Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Cap Horizon à la gare VAMP. Cette connexion vient conforter l'accessibilité des Vitrollais au bassin d'emploi des Estroublans, d'Airbus Helicopters et de l'Aéroport.

Accusé de réception en préfecture : 13/03/2021 14h 50m 11s
 01-DE
 Date de télétransmission : 22/04/2021
 Date de réception préfecture : 22/04/2021

assurera cette fonction, en intermodalité directe avec la liaison par câble jusqu'à l'Aéroport.



- De restructurer les infrastructures du réseau viaire dans le périmètre aéroportuaire avec l'objectif notamment de création de nouvelles connexions avec l'Aéroport et Airbus, d'assurer la sécurité du secteur en cas d'évacuation des établissements, d'améliorer la lisibilité des échanges, d'optimiser le foncier occupé par ces voiries.

Estimations financières

Le montant global du projet de TCSP entre la gare VAMP Airbus Helicopters et l'Aéroport est estimé à 31M€ HT en investissement et 1 M€/an pour son exploitation.
Le montant global de restructuration des voiries est estimé à 20M€ HT

Etat d'avancement / Calendrier

L'étude de faisabilité pour la partie TCSP est terminée ainsi que le programme du projet.
Les délais opérationnels pour la réalisation de ce projet sont évalués à 5 ans soit une livraison en 2026.

Les études de faisabilité concernant le volet routier restent à conduire.
Le démarrage des premières réalisations est estimé à l'horizon 2024.

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Candidature à l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Aménagement d'un Transport à Haut Niveau de Service entre la gare de Vitrolles Aéroport Marseille Provence et l'Aéroport Marseille Provence de type transport par câble "

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération, sous réserve que soit ajouté dans la délibération qui sera adoptée par le Bureau de la Métropole un développement relatif à la nécessité de poursuivre le projet de restructuration des infrastructures du réseau viaire dans le périmètre aéroportuaire figure.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **19 AVR. 2021**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_101-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021